



Termes de référence en vue de mobiliser un consultant pour accompagner l'évaluation des projets en formation professionnelle éligibles à l'appui à l'innovation et l'identification des grandes lignes d'appui

1) Contexte

Le Pôle de Dakar de l'Institut International de Planification de l'Éducation (IIEP-Pôle de Dakar) de l'UNESCO appuie, avec le soutien financier de l'Agence française de développement (AFD), la mise en œuvre des réformes de la formation professionnelle en Afrique à travers :

- L'accompagnement direct à quatre pays dans l'opérationnalisation des réformes de formation professionnelle ;
- L'animation d'un réseau d'acteurs de la formation professionnelle facilitant l'accès à l'information, l'échange et la capitalisation d'expériences ;
- et **le soutien des innovations susceptibles de contribuer à la progression des politiques de formation professionnelle.**

Le soutien à l'innovation est financier et peut atteindre trente mille (30 000) dollars des États Unis par projet dont la pertinence est confirmée à la suite d'une mission de terrain.

Les critères de sélection (annexe 1) et l'appel à proposition (annexe 2) lancé en 2017 donnent davantage de précisions sur le type de projets innovants ciblés et mettent en relief les priorités visées.

Sur la base de l'analyse des données des formulaires renseignés par les postulants, cinq (05) projets agissant en matière de formation professionnelle, ou en étroite liaison avec celle-ci, ont été jugés, potentiellement éligibles au soutien financier :

- deux projets au Sénégal (à Dakar et en région) ;
- deux projets au Cameroun (les deux en régions) ;
- un projet au Burkina Faso (en région).

L'IIEP-Pôle de Dakar souhaite mobiliser les services d'un consultant pour accompagner la dernière étape de sélection.

2) Objectif et résultats attendus :

Globalement, il s'agit d'évaluer, sur terrain, la fiabilité des informations données sur les formulaires et s'assurer de la pertinence du projet par rapport aux objectifs visés. Le consultant avec l'IIEP-Pôle de Dakar se déplaceront sur les lieux où s'exerce chaque projet postulant pour vérifier que les données présentées sur les formulaires reflètent la réalité en demandant des éléments factuels (documents, observations, etc.) et actualiser/réviser, le cas échéant, l'évaluation faite au moment de la réception des dossiers.

La visite constitue également une occasion pour obtenir des compléments d'information et clarifier certains points en cas de besoin.

Une fois qu'un projet est jugé pertinent et remplissant les conditions du bénéfice de l'appui de l'IIEP-Pôle de Dakar, le consultant et l'IIEP Pôle de Dakar :

- compléteront le formulaire de proposition en améliorant la présentation en vue d'une meilleure visibilité de la pratique innovante ;

- élaboreront un projet de plan d'actions (dans ses grandes lignes) pour la concrétisation de l'appui à l'innovation.

3) Méthodologie

Le/la consultant(e) sera accompagné(e) par un membre de l'IPE-Pôle de Dakar.

Pour chaque projet postulant, le/la consultant(e) et le membre de l'IPE-Pôle de Dakar se déplaceront au lieu où se déroulent les activités du projet.

Le/la consultant(e) est responsable des résultats qui lui sont assignés. Il est appelé à :

- interviewer les responsables du projet et leur demander l'accès aux documents et données concernant le projet ;
- visiter les espaces, les ateliers et/ou champs de formation et échanger avec les formateurs et les bénéficiaires pour s'assurer de la conformité du processus par rapport à ce qui est mis dans le formulaire de proposition ;
- interviewer les partenaires du projet signalés dans les formulaires de proposition ;
- interviewer les autorités locales en charge de la formation professionnelle, de l'insertion et du suivi de l'insertion ;
- discuter avec les responsables sur les appuis demandés à l'IPE-Pôle de Dakar ainsi que sur les manières et approches de les mobiliser (expertise locale, nationale, internationale, autre type, .. etc.) ;
- éventuellement proposer des suggestions d'amélioration sur les critères employés, qu'il pourrait avoir constaté en conduisant sa mission auprès des établissements, en vue de cerner davantage le concept de projet innovant en matière de formation professionnelle et de les exploiter en cas d'autres appels à proposition.

4) Livrables

- un rapport synthétisant les résultats de la mission pour chaque projet visité ;
- un rapport narratif global synthétisant les résultats de l'ensemble de la mission avec une présentation PowerPoint de ces résultats ;
- cinq (05) grilles d'évaluation renseignées ;
- des formulaires de proposition améliorés pour les projets jugés pertinent et remplissant les conditions du bénéfice de l'appui à l'innovation ;
- d'éventuelles suggestions d'amélioration des critères employés pour l'identification et la sélection de projets innovants ;
- des projets de plans d'actions pour les projets jugés pertinent et remplissant les conditions du bénéfice de l'appui à l'innovation.

Le consultant est responsable de l'élaboration et de la rédaction des livrables.

5) Durée et délais :

La consultation est prévue pour une durée équivalente à un (01) mois de travail à compter de fin janvier 2018. Elle se déroulera, si possible, en continue. Mais, en fonction des contextes et d'éventuelles contraintes imprévisibles, elle peut s'étaler sur une période plus longue.

Globalement, il s'agira de :

- deux jours de préparation ;
- une visite sur terrain au Sénégal (environ une semaine) ;
- une visite sur terrain au Cameroun (environ une semaine) ;
- une visite sur terrain au Burkina Faso (environ une semaine) ;
- une semaine à Dakar durant laquelle le/la consultant(e) devra se rendre dans les locaux de l'IPE-Pôle de Dakar pour coordonner le travail de finalisation.

6) Profil du consultant

ETUDES

Diplôme universitaire (au minimum Master ou équivalent) en lien avec le domaine de l'éducation-formation.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Au moins 7 ans d'expérience et une bonne connaissance notamment en lien avec :

- L'évaluation du rendement et de l'efficacité (notamment en terme d'insertion des formés) des structures de formation professionnelle ;
- L'identification et la promotion des expériences réussies en matière de formation professionnelle ;
- Les domaines de l'ingénierie de formation et de développement de partenariat public-privé en matière de formation professionnelle ;
- Les problématiques de formation professionnelle liées au secteur informel ;
- les problématiques de formation professionnelle liées au secteur agricole et au monde rural ;

LANGUES

- Excellente maîtrise du français.

7) Honoraires

Un forfait sera discuté entre le candidat retenu et l'IPE-Pôle de Dakar et sera fixé en fonction de l'expérience du candidat en conformité avec la grille indicative de rémunération des consultants de l'UNESCO. Tous les déplacements du consultant entre pays (billets d'avion, perdiems) et entre régions (bus, train, taxis, autres, etc., et perdiems) d'un même pays seront pris en charge aux taux en vigueur.

8) Comment candidater

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette mission pourront envoyer leur candidature en y incluant les renseignements suivants :

- Une courte lettre de motivation confirmant leur disponibilité à conduire une telle mission conformément au calendrier établi au point 5;
- Un CV actualisé présentant leur expérience et leur expertise pour mener à bien cette mission ;
- Une note synthétique précisant leur compréhension de la mission et leur démarche méthodologique.

Les candidatures doivent parvenir à l'UNESCO avant le dimanche 17 décembre 2017 à minuit (heure de Dakar).

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : consultant.innovation@poledakar.iiep.unesco.org

Annexe 1: CRITERES DE SELECTIONS

Les Critères de sélection pour le soutien à l'innovation en matière d'opérationnalisation des politiques renouvelées de formation professionnelle ont été définis comme suit :

- ✓ **Pratique innovante** = la pratique que vous menez déjà (hors éléments/actions proposés à l'appui de l'IIPE-Pôle de Dakar) ;
- ✓ **Projet** = l'ensemble des éléments/actions proposés à l'appui de l'IIPE-Pôle de Dakar.

1. Informations institutionnelles			
1.1	Entité juridique porteuse du projet	Juste regarder s'il peut y avoir des problèmes d'ordre institutionnel ou juridique.	
1.2	Nom de la personne responsable		
1.3	Adresse de l'entité juridique		
1.4	Téléphone		
1.5	Email		
1.6	Site web (si disponible)		
		Des informations complémentaires peuvent être demandées par le jury	

A/ Présélection : Eligibilité de la proposition (pour rappel)

2. La pratique innovante que vous menez (présentation de vos pratiques pour lesquelles s'inscrit le projet soumis)			
2.1	Objet de votre pratique innovante <i>Sur quoi porte votre pratique innovante ? (maximum 2 lignes)</i>	La pratique doit avoir un lien évident avec la formation professionnelle Si non la proposition est éliminée	..
2.3	Secteur d'intervention	Information de base	
2.4	Localisation (adresse, pays)	La pratique doit être dans l'un des 11 pays ciblés Si non la proposition est éliminée	..
2.5	Portée (locale, régionale, nationale, transnationale)	Information de base	
2.6	Depuis quand menez-vous cette pratique innovante ?	Information de base	
2.7	Nombre de bénéficiaires par an	Information de base	
2.8	Description détaillée de votre pratique innovante <i>Pourquoi réalisez-vous cette pratique ? Quels sont vos objectifs ? Quelles sont les principaux éléments de la pratique ? (maximum 500 mots)</i>	La réponse doit confirmer le lien avec l'esprit de l'appel à soumission (pratique qui peut inspirer le développement de la formation professionnelle) Si non la proposition est éliminée	..

2.9	En quoi votre pratique est novatrice dans votre contexte ? (maximum 200 mots)	La réponse doit démontrer que la pratique est bien innovante dans son contexte Si non la proposition est éliminée	..
2.10	Expliquez-nous l'état d'avancement de votre pratique <i>Quels éléments de votre pratique ont déjà été mis en place, que reste-t-il à réaliser ? (maximum 300 mots)</i>	La réponse doit justifier à la fois que la pratique a démontré sa pertinence (donc un minimum d'expérimentation réelle et pertinente) et qu'elle a besoin encore d'un appui technique/méthodologique (non un besoin en termes d'infrastructure, d'équipement ou de fonctionnement) Si non la proposition est éliminée	..
2.11	Comment les frais de fonctionnement et d'équipement de votre pratique sont financés ? (150 mots)	La réponse doit démontrer que la pratique a un schéma de financement relativement pérenne et qui n'est pas principalement dépendant de la subvention de l'Etat et/ou de financement extérieur La réponse doit démontrer que la pratique est bien innovante dans son contexte Si non la proposition est éliminée	..

3. Le projet soumis à l'appui			
3.1	Quels sont les éléments précis pour lesquels vous demandez l'appui de l'IPE-Pôle de Dakar ? <i>Décrivez les éléments à soutenir, leur importance pour votre pratique et leur pertinence ? (maximum 400 mots)</i>	Il s'agit de vérifier si les éléments soumis à l'appui sont réalistes, pertinents et conforme à l'esprit de l'appel à proposition Si non la proposition est éliminée	..
3.2	Quel est le coût estimatif, global par élément proposé à l'appui ?	Le total de l'appui ne doit pas dépasser les 30000 dollars des Etats Unis Si non la proposition est éliminée	..
3.3	Avez-vous d'autres soutiens financiers ou techniques en cours d'exécution pour les éléments proposés pour le bénéfice de l'appui de l'IPE-Pôle de Dakar ? (cochez la case)	Les éléments proposés à l'appui ne doivent pas bénéficier d'autres appuis financier exactement pour le même type d'appui. Si l'appui demandé est toutefois complémentaire, il peut être accepté si bien justifié. Si non la proposition est éliminée	..
3.4	Si oui, donnez quelques détails et expliquez pourquoi vous avez besoin du soutien additionnel de l'IPE-Pôle de Dakar. (maximum 100 mots)		

B/ Evaluation des projets

Liens avec les thématiques prioritaires

D'une manière générale, dans la notation, l'évaluation doit tenir compte :

- . Du contexte du postulant (pays, région, secteur ciblé, champ rural/urbain, cadre formel/informel
- . Du niveau des autres candidats

1. L'insertion des bénéficiaires			
1.1	Quel est le niveau (taux si possible) d'insertion des bénéficiaires de la pratique ?	Si un chiffre est donné : . Supérieur à 80% = 10 . Entre 70 et 80% = 9 . Entre 60 et 70% = 7 . Entre 50 et 60% = 5 . Entre 30 et 50% = 3 . Inférieur à 30% = 2 Sinon, on interprète la réponse : . Niveau important = 8 . Niveau moyen = 5 . Niveau faible = 3	../10
1.2	Quel est le temps moyen d'accès au premier emploi de vos bénéficiaires ?	. Inférieur à 3 mois = 7 . Entre 3 et 6 mois = 5 . Entre 6 et 9 mois = 4 . Supérieur à 9 mois = 1	../7
1.3	Comment organisez-vous le suivi de l'insertion des bénéficiaires ? Quel dispositif utilisez-vous ?	On analyse en particulier la régularité, la fiabilité, la traçabilité, l'exploitation des résultats du suivi : . Très pertinent = 7 . Moyen = 4 . Faible = 2	../7
1.4	Quelles mesures sont prévues ou mises en place pour faciliter l'insertion des bénéficiaires dans le cadre de votre pratique ?	Priorité à accorder en particulier à : y-a-t-il ou non de mesures en place ; la qualité de ces mesures, la pertinence de ces mesures en fonction du contexte . Très pertinent = 6 . Moyen = 3 . Faible = 1	../6
1.5	Autres commentaires (<i>optionnel, maximum 150 mots</i>)	Si les commentaires sont <i>Si le candidat donne des informations supplémentaires pertinentes = un bonus = B</i>	..
Total partiel / note			../30

2. L'implication de partenaires			
2.1	Quels sont les partenaires impliqués dans votre pratique ?	Est-ce que les acteurs du secteur productif sont impliqués ? . Implication importante = 5 . Implication moyenne = 2 . Non = 0	../5
2.2	Expliquez brièvement le rôle des professionnels (acteurs économiques) en lien avec les fonctions suivantes dans le cadre de votre pratique	Pour chaque fonction, on analyse le degré d'implication des partenaires du secteur privé, le caractère de l'implication (institutionnelle ou non), le cadre de l'implication (échelle locale, régionale ou nationale) . Bonne implication = 3 . Moyenne implication = 1 . Faible implication = 0	
	<i>Conception de la pratique</i>		../3
	<i>Identification des métiers ciblés</i>		../3
	<i>Pilotage/gestion</i>		../3
	<i>Développement du curriculum / contenu de la formation</i>		../3
	<i>Formation des formateurs</i>		../3
	<i>Provision d'équipement</i>		../3
	<i>Réalisation de la formation</i>		../3
	<i>Certification/évaluation de la formation</i>		../3
	<i>Autre (à préciser)</i>	../1	

2.3	Autres commentaires (<i>optionnel, maximum 150 mots</i>)	Si les commentaires sont <i>Si le candidat donne des informations supplémentaires pertinentes = un bonus = B</i>	..
Total partiel / note			../30

3. Financement et durabilité			
3.1	Sur combien d'années avez-vous une sécurité financière (financement garanti) pour votre pratique (à compter à partir de 2018) ?	Il s'agit d'analyser en particulier la pérennité financière de la pratique innovante : . Visibilité supérieure à 5 ans = 5 . Visibilité de 3 à 5 ans = 4 . Visibilité inférieure à 3 ans = 2	../5
3.2	Quelle est la structure du financement votre pratique ? <i>Indiquez quel pourcentage du financement total de la pratique est couvert et par quelle source</i>	Il s'agit d'analyser en particulier l'autonomie financière de la pratique innovante : . Autonomie supérieure à 80% = 12 . Autonomie entre 60 et 80% = 10 . Autonomie entre 50 et 60% = 5 . Autonomie entre 30 et 50% = 2 . Autonomie inférieure à 30% = 0	../12
	Source de financement %		
	Contribution du porteur principal de la pratique		
	Contribution des acteurs économiques (financière ...)		
	Subventions publiques (nationales, régionales, locales)		
	Financements extérieurs (préciser le(s) bailleur(s) de fonds)		
	Contribution des bénéficiaires		
	Autres financement (à préciser)		
3.3	Quel est le coût moyen par bénéficiaire ?	Il s'agit de comparer le coût par rapport au coût moyen dans le public. Si l'information n'est pas disponible, essayer d'interpréter : . Coût très élevé = 1 . Coût à peu près équivalent = 2 . Coût inférieur = 5	../5
3.4	Comment pensez-vous développer votre pratique dans l'avenir ?	<i>Il s'agit de regarder si le porteur de pratique a une vision/une ambition pour développer celle-ci dans l'avenir, si cette vision semble réaliste, si la pratique est appropriée par son porteur et ses partenaires :</i> . Pertinent = 3 . Moyen = 2 . Faible = 1	../3
3.5	Autres commentaires (<i>optionnel, maximum 150 mots</i>)	<i>Si le candidat donne des informations supplémentaires pertinentes = un bonus = B</i>	
Total partiel / note			../25

4. Les métiers ciblés			
4.1	Quels sont les métiers cibles de votre pratique ? Quel est l'intérêt de ces métiers par rapport au contexte économique ?	<i>Il s'agit de regarder si la pratique vise des métiers qui sont porteurs dans son contexte et si la pratique vise des métiers considérés comme émergents dans son contexte</i> . Pertinent = 5 . Moyen = 3 . Faible = 1	../5

4.2	Sur la base de quelles informations/données les métiers cibles ont été choisis ?	<i>Le focus est mis en particulier sur les critères du choix des métiers ciblés (étude, connaissance prouvée du contexte, besoins exprimés par les professionnels, ...)</i> . Pertinent = 5 . Moyen = 3 . Faible = 1	../5
4.3	Autres commentaires (<i>optionnel, maximum 150 mots</i>)	<i>Si le candidat donne des informations supplémentaires pertinentes = un bonus = B</i>	
Total partiel / note			../10

5. Equité et accès			
5.1	Quels sont les groupes cibles de votre pratique et leurs caractéristiques principales ? Pourquoi ont-ils été choisis ?	<i>La priorité est donnée au ciblage de groupes qui peuvent être considérés comme marginalisés dans son contexte (groupes dont l'accès à la formation professionnelle est limité)</i> . Pertinent = 3 . Moyen = 2 . Faible = 1	../4
5.2	Sur la base de quelles informations/données les groupes cibles ont été choisis ?	<i>Il s'agit de vérifier si les groupes cibles ont été choisis sur la base de données pertinente (étude ou connaissance prouvée du contexte ?)</i> . Pertinent = 3 . Moyen = 2 . Faible = 1	../3
5.3	Est-ce que d'autres bénéficiaires, différents des groupes cibles, bénéficient de votre pratique ? Quel sont leurs pourcentages ?	Il s'agit de vérifier si les groupes cibles représentent bien la grande part des bénéficiaires : . Supérieure à 80% = 3 . Entre 50 et 80% = 2 . Inférieure à 50 % = 1	../3
5.4	Autres commentaires (<i>optionnel, maximum 150 mots</i>)	<i>Si le candidat donne des informations supplémentaires pertinentes = un bonus = B</i>	..
Total partiel / note			../10

Total note globale :	../100
Nombre de Bonus :	../5



Annexe 2 : APPEL A PROPOSITIONS

Soutien à l'innovation en matière d'opérationnalisation de politiques rénovées de formation professionnelle

Vous êtes porteur d'une pratique innovante en formation professionnelle dans l'un des 11 pays africains mentionnés plus loin ?

Votre pratique est prometteuse et a besoin d'un coup de pouce pour être finalisée ou améliorée ?

Participez au premier appel à propositions pour bénéficier du soutien à l'innovation de l'IIEP-Pôle de Dakar dans le cadre de sa Plateforme d'expertise en formation professionnelle !

- ➔ Soutien jusqu'à une valeur de 30 000 dollars US.
- ➔ Date limite : 30 juin 2017

[Lien : Téléchargez le formulaire]

La formation professionnelle est une priorité en Afrique et plus particulièrement en Afrique subsaharienne, où une majorité des gouvernements ont manifesté leur volonté de rénover leurs dispositifs de formation professionnelle. Créée en 2015, avec un soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), la Plateforme d'expertise en formation professionnelle (Pefop) du Pôle de Dakar de l'Institut International de Planification de l'Education (IIEP-Pôle de Dakar) de l'UNESCO, apporte un appui à l'opérationnalisation de ces politiques rénovées.

Objectif

Lancé pour la première fois en cette année 2017, cet appel à propositions, initié dans le cadre du soutien à l'innovation en matière d'opérationnalisation de politiques rénovées de formation professionnelle de l'IIEP-Pôle de Dakar, a pour but d'encourager l'initiative et d'appuyer des pratiques innovantes susceptibles de contribuer à la progression de l'opérationnalisation des politiques de formation professionnelle en Afrique.

A travers son soutien à l'innovation, l'IIEP-Pôle de Dakar vise à promouvoir une dynamique favorisant le développement, la valorisation et la capitalisation de nouvelles approches et idées qui portent un fort potentiel d'inspiration et de contribution à la solution des défis de la formation professionnelle.

En quoi consiste le soutien à l'innovation ?

Les pratiques sélectionnées bénéficieront d'un appui pouvant atteindre une valeur totale de 30 000 dollars US.

La subvention sera utilisée pour financer des éléments essentiels à la finalisation ou à l'amélioration de la pratique. Le soutien peut donc prendre de multiples formes et s'adapter aux besoins des pratiques retenues.

Le soutien peut, par exemple, inclure :

- ✓ Un appui à la clarification du positionnement de la pratique par rapport aux aspects juridiques et réglementaires et à leur ancrage au dispositif national ;

- ✓ Un appui à la finalisation de la documentation de la pratique ;
- ✓ Un appui technique pour faire évoluer la méthodologie de travail, développer une stratégie d'expansion, améliorer le système de gestion, etc. ;
- ✓ L'aide au réseautage avec les acteurs clés.

L'appui à l'innovation ne couvre ni les frais de fonctionnement (dépenses de personnel, frais administratifs généraux, loyer, etc.) ni les investissements (infrastructures, équipements, véhicules, etc.).

Les pratiques sélectionnées feront l'objet d'un contrat de service entre l'IIPE-Pôle de Dakar et chacun des porteurs.

Qui peut postuler ?

Toute organisation de droit privé ou public¹, établie dans un des 11 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo et dont la pratique vise à faire avancer l'opérationnalisation de la politique rénovée de formation professionnelle.

¹Par exemple : Services centraux ou décentralisés de l'État, collectivités territoriales, établissements publics ou privés de formation, d'enseignement ou de recherche, organisations professionnelles et syndicales, ONG, bureaux d'études, associations, etc.

Qu'est-ce qu'une pratique innovante ?

La pratique innovante visée doit remplir les conditions suivantes :

1) Par rapport à son **contenu**, elle doit :

- Contribuer à apporter une solution à une situation de blocage ou à lever un frein à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, en proposant des approches créatives et nouvelles, ou faire un travail d'adaptation d'une approche existante à un nouveau contexte.

2) Par rapport à l'**avancement** de la pratique, elle doit :

- Avoir dépassée le stade de conception théorique ou d'idée. Elle doit être déjà expérimentée et avoir démontré ses atouts mais rester inachevée par rapport à certaines composantes et avoir besoin de soutien pour évoluer.

Le soutien à l'innovation n'appuie pas la reproduction de pratiques avérées, formellement reconnues et valorisées et ayant abouti à des résultats probants que l'on souhaite déployer. Ces pratiques, qualifiées de **bonnes pratiques**, font l'objet d'un autre type d'appui en termes de promotion, d'accès à l'information, d'échange et de capitalisation d'expériences [ajouter lien].

Processus de sélection

Est-ce que ma pratique est éligible ?

La pratique doit :

- S'inscrire dans le domaine de la formation professionnelle ;

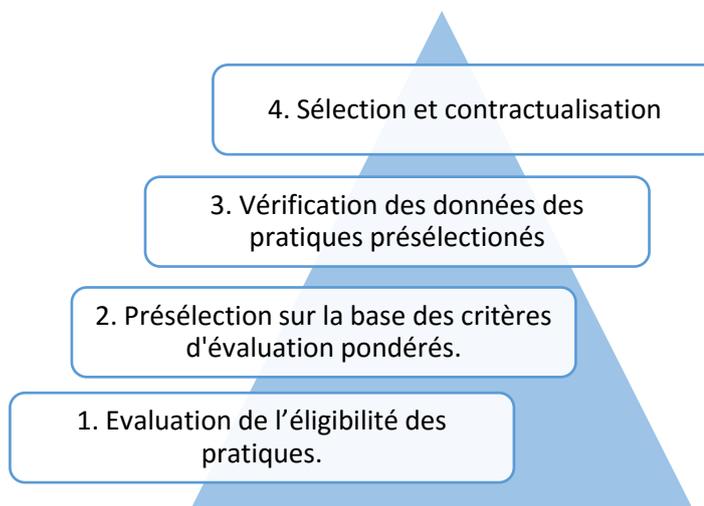
- être porteuse d'innovation ;
- être suffisamment avancée dans sa mise en œuvre ;
- justifier que les éléments proposés au soutien correspondent aux types d'appui proposés par l'IIPE Pôle de Dakar.

Quelles sont les critères d'évaluation ?

Les pratiques seront évaluées principalement sur la base des critères suivants :

- La contribution à une ou plusieurs des thématiques suivantes, classées par ordre de priorité :
 1. l'impact sur l'insertion des apprenants ;
 2. l'implication des professionnels dans la pratique ;
 3. le degré de pérennité (notamment financière) de la pratique ;
 4. les liens avec les métiers prioritaires en fonction du contexte ;
 5. l'amélioration de l'accès des groupes marginalisés.
- La pertinence et la faisabilité technique de l'élément soumis à l'appui.

La sélection des pratiques est effectuée par un comité composé, entre autres, d'experts de la formation professionnelle.



[Lien plus d'informations : note conceptuelle sur le soutien à l'innovation]

Comment postuler ?

Le postulant doit renseigner, signer, scanner le formulaire de candidature et le soumettre par courriel à l'adresse suivante : n.koumtingue@poledakar.iiep.unesco.org

Seules les candidatures soumises grâce à ce formulaire seront considérées.

[Lien : Téléchargez le formulaire pour l'imprimer]